



AVIS DE COURSE

**Championnat de Bretagne de Voile Légère série Optimist
Dimanche 14 mai 2017**

**Autorité organisatrice : Centre Nautique Arradon 02 97 44 72 92
centre.nautique.arradon@wanadoo.fr**

Grade 5A

**Championnat Départemental du Morbihan série Optimist
Dimanche 14 mai 2017**

**Autorité organisatrice : Centre Nautique Arradon 02 97 44 72 92
centre.nautique.arradon@wanadoo.fr**

Grade 5B

**Régate se déroulant à L' ENVSN
Beg Rohu 56 510 ST PIERRE QUIBERON
02 97 30 30 30 accueil@envsn.sports.gouv.fr**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017-2020)
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Le règlement sportif de la Ligue Bretagne de Voile

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus d'arborer* la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte :

3.1.1 **Aux coureurs de la série optimist minimes-cadets** pour la régata de ligue 5a, inscrits sur la liste performance de la ligue de Bretagne.

Aux coureurs de la série optimist minimes-cadets licenciés en Morbihan hors liste performance, sous réserve de l'accord de la Ligue sur proposition du CDV, de l'entraîneur et du référent de série. La demande est à faire 15 jours avant au CDV56 (date limite vendredi 28 avril 2017)

Aux coureurs de la série optimist benjamins et minimes licenciés en Morbihan pour la régata départementale 5b (départ séparé des minimes).

3.2 Les bateaux admissibles doivent se préinscrire en complétant le formulaire joint

Adresse inscription: Centre Nautique d'Arradon La Pointe BP 46 56 610 ARRADON

centre.nautique.arradon@wanadoo.fr

02 97 44 72 92



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

3.3 Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
[optimist]	[10€]

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

[Dimanche 14 mai] de [9H00] à [10h30]

5.2 Briefing entraîneurs : 10H30

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
14 Mai	11 h30	[Optimist]

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après [16 h 30].

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- affichées sur les vitres de la salle « croisière » derrière le parc à bateaux
- le mât de pavillon est situé devant la salle croisière sur le parc à bateaux]

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront *de type construit*.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

9. CLASSEMENT

9.1 [1] course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de [3] courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand [3] à [5] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués *selon le règlement sportif du championnat de Bretagne voile légère 2017*.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le

concurrent décharge l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ANNEXE ZONE DE COURSE



